

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 37

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D084_230623

**DIRECTION DU NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION -
FOURNITURE DE DEUX DATA CENTERS MODULAIRES
Attribution d'un appel d'offres ouvert - Autorisation**

La commission Prospective nouveaux projets communication s'est prononcée favorablement au lancement d'un projet d'infrastructure visant à la mise en place d'un couple de Data centers modulaires sur le territoire de Cœur Côte fleurie.

L'opération consiste à doter l'intercommunalité des capacités d'hébergement informatique et télécom complémentaires afin d'accompagner le déploiement des projets en cours et d'aborder en toute sérénité les projets à venir.

L'Avis d'appel public à la concurrence a été publié le jeudi 16 mars 2023 au journal d'annonces légales et sur la plateforme dématérialisée, avec une remise des offres fixée au 2 mai 2023 à 15h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mai 2023 pour prendre connaissance de l'analyse des 6 offres reçues dans les délais.

Après avis de ses membres, la commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- la société IP ENERGY, sise avenue d'Arménie à GARDANE (13120), pour un montant de 692 544,14 € HT pour l'offre de base et 22 955,00 € HT pour l'option de câblage en bout de rangée, soit un total pour la durée du marché de 715 499,14 € HT.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation du marché avec l'entreprise IP ENERGY sise avenue d'Arménie 13120 GARDANNE, pour un montant total de 715 499,14 € HT, pour la durée du marché.

- solliciter toute subvention auprès de l'État, la Région Normandie, le Département du Calvados ou tout autre organisme.

- habiliter son Président ou le Vice-Président le représentant à signer le marché à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation du marché avec l'entreprise IP ENERGY sise avenue d'Arménie 13120 GARDANNE, pour un montant total de 15 499,14 € HT, pour la durée du marché.

SOLLICITE toute subvention auprès de l'État, la Région Normandie, le Département du Calvados ou tout autre organisme.

HABILITE son Président ou le Vice-Président le représentant à signer le marché à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville